

OBJET / GAIA

**Budget  
principal : bilan  
des acquisitions et  
cessions 2021**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
21 février 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Christiane Hargain-Despéries, adjointe, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Christiane Hargain-Despéries à M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Corinne Othatcegy à Mme Eliane Aizpuru, Mme Nicole Amestoy à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez à Mme Maud Gastigard, M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Le bilan ci-dessous sera annexé au compte administratif de la Commune :

a) Acquisitions :

- Acquisition pour un montant de 548 721,22 € de la propriété « Nivaldia », 5, avenue de l'Ursuya et 2 rampe des Thermes, parcelles AW n°50,51,52,53 et 55 pour une surface totale de 01 ha 83a 96ca (signature de l'acte le 11/08/21),
- Acquisition à l'euro symbolique contre travaux de démolition et reconstruction d'une clôture, d'une parcelle cadastrée AV281 d'une surface de 32 m<sup>2</sup> sise à l'avenue Bordart, appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Zorionketa (signature de l'acte le 10/11/21),
- Acquisition à l'euro symbolique, d'une parcelle sise à la rue de la chocolaterie, cadastrée AY182 d'une surface de 135 m<sup>2</sup>, auprès d'AIRIS AQUITAINE (signature de l'acte le 21/12/21).

b) Ventes :

- Aucune cession foncière n'a été enregistrée sur l'exercice 2021.

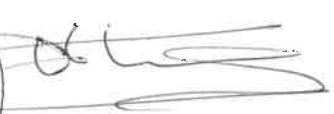
Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2021

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza